

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise  
Commune de Méry-sur-Oise

## DECISION DU MAIRE N° 2026/006

*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)*

**Objet :** Demande de subvention « Fonds Publics et Territoires » pour le projet « Méry Talent » conçu à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes Mérysiens

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet « Méry Talent » initié par le Conseil Municipal des Jeunes Mérysiens et accompagné par le Pôle Education Enfance Jeunesse de la Ville via son coordinateur Jeunesse,

Considérant que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires, au titre du volet « Soutenir les engagements et les initiatives des jeunes » de son axe 3 « Engagement et participation des enfants et des jeunes »,

**DECIDE**

**Article 1 :** de solliciter, pour l'accompagnement et la réalisation du projet « Méry Talent », une subvention de 5 000 euros (CINQ MILLE EUROS) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires 2026.

**Article 2 :** La subvention demandée correspond au plafond de 80% des dépenses prévisionnelles du projet qui se montent à 7 900 euros, montant qui sera inscrit en fonctionnement au budget primitif 2026 de la commune.

**Article 3 :** En cas d'attribution d'une subvention par la Caisse des Allocations Familiales du Val d'Oise, il conviendra de procéder à la signature de la convention ou de tout document s'y rapportant.

**Article 4 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Madame la Trésorière de L'Isle-Adam
- la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 30 janvier 2026

Le Maire



Pierre-Edouard EON  
Vice-président du Conseil départemental  
du Val d'Oise



## FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES 2026

### FORMULAIRE UNIQUE DE DEMANDE DE SUBVENTION

La **circulaire nationale 2024-245** précise l'évolution et les priorités du Fpt pour la période 2024-2027.

[C\\_2024-245.pdf](#) (cliquer sur le lien pour accéder au document en ligne)

La consultation complète de la circulaire est indispensable, notamment concernant le volet de l'axe choisi pour répondre à cet appel à projets.

La présentation des axes et des volets se trouve en annexe 1 de la circulaire à partir de la page 12.

Le dossier complet de candidature est à retourner en réponse au mail de lancement de l'appel à projets, et donc uniquement à l'adresse électronique suivante :

[fpt@caf95.caf.fr](mailto:fpt@caf95.caf.fr)

La liste des pièces jointes à fournir obligatoirement et dûment remplies est détaillée à la fin du formulaire de demande. Sans les pièces jointes, le dossier ne sera pas instruit.

**△ Aucun dossier transmis en dehors de ce circuit ne sera pris en compte**

**1 seul dépôt de formulaire par projet**

**△ Aucun délai supplémentaire**

**Transmission impérative au plus tard le 31 janvier 2026**

#### Sommaire du formulaire

1. Votre projet au regard de la circulaire et des priorités du Val d'Oise	2
2. La présentation de votre structure et de votre organisme	3
3. Vos éléments de diagnostic	4
4. La présentation détaillée de votre projet	5
5. Le bilan quantitatif et qualitatif de votre précédent projet	8
6. Pièces justificatives à fournir obligatoirement	9

## 1. votre projet au regard de la circulaire et des priorités du Val d'Oise

**NOM DU GESTIONNAIRE** : Ville de Méry-sur-Oise

**NOM DE L'EQUIPEMENT** : Espace Jeunes (Conseil Municipal des Jeunes Mérysiens)

**INTITULE DU PROJET DEPOSE** : Méry Talent

### Cocher les cases correspondant à l'axe et au volet correspondant au projet déposé

**Un seul axe et un seul volet, se référer absolument au cahier des charges ou à la circulaire 2024-247.**

*Cliquer sur la case à cocher correspondante (croix automatique)*

**Axe 1 : Accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun.**

Volet 2 : Engager les professionnel(le)s de la Petite-Enfance dans l'inclusion des enfants porteurs de handicap.

Volet 3 : Renforcer les dynamiques inclusives en Alsh en garantissant l'opérationnalité des solutions d'accueil

Volet 4 : Favoriser l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap dans les autres services d'accueil.

**Axe 2 : Amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil collectif et individuel du jeune enfant.**

Volet 1 : Favoriser l'accessibilité des modes d'accueil du jeune enfant aux familles en situation de vulnérabilité.

Volet 2 : Enrichir les projets d'accueil, la composition et la qualification des équipes en Eaje.

Volet 3 : Faciliter le recours à l'accueil individuel et accompagner la qualité des pratiques et des carrières professionnelles en accueil individuel.

**Axe 3 Engagement et participation des enfants et des jeunes.**

Volet 1 : Renforcer l'accès des enfants et des adolescents aux loisirs éducatifs en accompagnant le développement d'une offre de loisirs en faveur des publics les plus vulnérables et en soutenant l'essaimage d'initiatives concourant à l'éveil citoyen, artistique, culturel, scientifique et écologique.

Volet 2 : Soutenir les engagements et les initiatives des jeunes.

Volet 3 : Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes.

### Résumé du projet (5 lignes maximum)

Conception et organisation par le Conseil Municipal des Jeunes Mérysiens, en place depuis le mois de décembre 2024 et à son initiative, d'un événement tout public intitulé « Méry Talent » : il a pour objectif de repérer et de promouvoir les talents (musique, danse, magie, artisanat...) existant sur le territoire via une journée dédiée et d'encourager, par la suite, la transmission de leur histoire et le partage de leur passion avec des enfants/jeunes. Le montage et la réalisation du Méry Talent sont accompagnés par des professionnels de la collectivité.

### Cadre réservé à la Caf95

#### Critères de priorisation départementaux (plusieurs cases possibles)

Nouveau projet d'un porteur ayant déjà obtenu un financement Fpt

Nouveau porteur de projets n'ayant jamais obtenu de financement Fpt

Projet développé dans une zone non ou peu couverte

Pour les collectivités :

Projet inscrit dans une Convention Territoriale Globale (CTG)

Pour les gestionnaires hors collectivités (associations, entreprise de l'ESS, etc) :

Ancrage territorial

## 2. La présentation de votre structure et de votre organisme

### L'organisme gestionnaire de l'équipement

Nom : Ville de Méry-sur-Oise (Pôle Éducation Enfance Jeunesse)  
 Adresse : 14 avenue Marcel Perrin 95540 Méry-sur-Oise  
 Tél : 01 30 36 23 00  
 Mail : education@merysuroise.fr

Statut de l'organisme gestionnaire	Informations sur le gestionnaire
<input checked="" type="checkbox"/> Collectivité territoriale <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> CCAS <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :  Si statut associatif, préciser la date de publication de la création au Journal Officiel :  Ainsi que le nombre d'adhérents et l'année :	- Champs d'activités, missions, ou objet social :  - N°SIREN/SIRET : 219 503 943 00017 - L'organisme est-il assujéti à la Tva ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non - Rayonnement géographique : <input checked="" type="checkbox"/> La commune <input type="checkbox"/> L'intercommunalité <input type="checkbox"/> Le département <input type="checkbox"/> La région <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :

Représentant légal	Personne en charge de la demande
Nom : Pierre-Edouard EON Fonction : Maire Adresse : 14 avenue Marcel Perrin 95540 Méry-sur-Oise Tél : 01 30 36 23 00 Mail obligatoire : secreteriatdumaire@merysuroise.fr	Nom : Corinne BAUDELLOT Fonction : Chargée de coopération CTG Enfance Jeunesse Adresse : 14 avenue Marcel Perrin 95540 Méry-sur-oise Tél : 01.30.36.23.18 Mail : corinne.baudelot@merysuroise.fr

### L'équipement porteur du projet

Nom de l'équipement : Espace Jeunes  
 Adresse : 1 route de Pontoise 95540 Méry-sur-Oise  
 Tél : 01.34.48.15.05  
 Mail : jeunesse@merysuroise.fr

Type de l'équipement porteur du projet	Type de publics de l'équipement
<i>(cocher une seule case)</i> <input type="checkbox"/> Centre social <input type="checkbox"/> Espace de vie sociale <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> RPE <input checked="" type="checkbox"/> Structure jeunesse <input type="checkbox"/> ALSH <input type="checkbox"/> Mission locale <input type="checkbox"/> LAEP <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : Conseil Municipal des Jeunes Mérysien	<i>(cocher une ou plusieurs cases)</i> <input type="checkbox"/> Petite enfance <input type="checkbox"/> Enfance (3-11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (12-17) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (18-25) <input type="checkbox"/> Personnes en difficultés sociales <input type="checkbox"/> Personnes en parcours d'insertion <input type="checkbox"/> Familles <input type="checkbox"/> Professionnels (préciser) : <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :

### Subventions et projets FPT précédents

Avez-vous déjà perçu une subvention FPT pour ce projet ?  Oui  Non

- Si oui, pour quelles années : 2025
- Si oui, pour quel montant de subvention attribué en 2025 : 5000 €

Avez-vous déjà transmis votre bilan financier ?  Oui  Non

*Si non, le joindre impérativement à cette demande (pièce obligatoire pour l'instruction)*

**L'absence de coordinateur jeunesse sur une grande partie de l'année 2025 nous a contraints à interrompre la préparation de ce projet avec les membres du CMJM et à le reprogrammer sur**

**026. Nous nous sommes par conséquent engagés à rembourser l'acompte perçu et sollicitons une nouvelle subvention pour la réalisation du Méry Talent d'ici la mi-novembre 2026.**

Une partie bilan des activités réalisées pour le projet précédent est prévue en fin de formulaire.

Avez-vous déjà perçu une subvention FPT pour d'autres projets ?  Oui  Non

- Si oui, pour quelles années :
- Si oui, pour quels axes du FPT :

### 3. Vos éléments de diagnostic - Identification du besoin au regard du contexte local

**Contexte à l'origine du projet**

*(Problématiques de territoire, problématiques du public cible, constats, difficultés, diagnostic, données statistiques et sources...)*

Projet à l'initiative du nouveau Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Méry-sur-Oise, composé de représentants des cinq écoles élémentaires de la commune (élèves de CM2) et du collège. L'objectif de cette instance, créée pour la première fois en 2022 et renouvelée en 2024, est de former de jeunes Mérysiens à la démocratie représentative et à une démarche de citoyenneté active au service des autres. Choisi par le CMJM comme prioritaire pour la durée de son mandat (2024-2026), parmi une douzaine de propositions formulées par ses membres, le Méry Talent cherche à valoriser les pratiques artistiques locales et à créer une dynamique de coopération et de partenariat. Afin de toucher l'ensemble des publics, l'évènement sera gratuit.

**L'action s'inscrit-elle dans une démarche de diagnostic de territoire et de son plan d'actions ? Si oui, comment ?**

*(SDSF, CTG, PEL, PEDT, Cité éducative, Contrat Local de Santé, ABS de CCAS, projet social d'une structure AVS...)*

La participation des jeunes à des projets qui les concernent et dont ils sont eux-mêmes porteurs et la mise en place de dynamiques culturelles intergénérationnelles au service de l'animation du territoire et du sentiment d'appartenance des habitants font partie du plan d'actions conçu dans le cadre des CTG signées ou en cours de signature par la commune de Méry-sur-Oise avec la CAF pour les périodes 2021-2025 puis 2026-2030.

**Quel est le territoire concerné par le projet ?**

*(cocher une seule cas)*

- Un quartier de la commune                       Un quartier en QPV (préciser) :
- La commune    L'intercommunalité    Le département    La région
- Autre (préciser) :

**A quel(s) besoin(s) pas ou peu couvert(s) votre projet répond-il ?**

Investissement des jeunes dans la vie locale, accompagnement de leurs initiatives.

Mise en valeur des talents sur le territoire

## 4. La présentation détaillée de votre projet

### Modalités de mise en œuvre du projet

**En quoi votre projet contribuera aux orientations du FPT? (cf. les priorités présentes dans la circulaire 2024-245)**

Il a été conçu par des jeunes pour les habitants et se concrétise pas à pas avec eux, dans une logique de valorisation des ressources du territoire et d'animation locale. Il est l'occasion pour eux d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances, grâce à une mise en situation concrète et à l'accompagnement réalisé, tant sur le plan méthodologique que logistique, par des professionnels de la collectivité (enfance-jeunesse, culture-événementiel et communication).

**Quels sont les objectifs de votre projet ?**

*(Ces objectifs peuvent être de plusieurs niveaux, généraux et opérationnels, et dans ce cas, être articulés entre niveaux. Mais nécessairement des objectifs opérationnels clairs, précis, en lien avec la période prévue devront être définis. Ces objectifs devront répondre aux éléments de contexte décrits précédemment.)*

**Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale et citoyenne**

**Objectifs opérationnels :**

- Porter un projet à l'initiative des jeunes élus du CMJ, en les associant à l'ensemble des étapes : conception, organisation, communication et évaluation.
- Mobiliser les jeunes élus comme relais auprès des établissements scolaires et des structures jeunesse de la commune.
- Organiser des rencontres entre les jeunes et des associations locales afin de renforcer leur connaissance du tissu associatif et leur engagement citoyen.

**Valoriser et promouvoir les talents locaux par l'organisation d'une scène d'expression ouverte**

**Objectifs opérationnels :**

- Offrir un espace d'expression aux artistes amateurs, jeunes et adultes, issus de la commune et des environs en créant un événement culturel identifié sur le territoire.
- Mettre en valeur les talents locaux lors d'événements municipaux et dans les supports de communication de la Ville.
- Développer des partenariats avec les associations culturelles, artistiques et éducatives du territoire.

**Créer une dynamique intergénérationnelle et favoriser la mixité des publics**

**Objectifs opérationnels :**

- Impliquer des habitants de tous âges et de tous les quartiers via les établissements scolaires, le CMJ, les services municipaux, les associations et les supports de communication de la collectivité.
- Mettre en place des temps d'échanges intergénérationnels avant, pendant et après les scènes d'expression.
- Favoriser la rencontre et le dialogue entre les participants, les artistes et le public autour de temps conviviaux.

**nt les publics du projet ?***(cocher une ou plusieurs cases)*

- Petite enfance                       Enfance (3-11 ans)  
 Jeunes (12-17)                       Jeunes adultes (18-25)  
 Personnes en difficultés sociales  
 Personnes en parcours d'insertion  
 Familles  
 Professionnels  
 Autres (préciser) : L'ensemble des habitants de la commune peuvent être concernés

**Nombre de bénéficiaires et leur implication dans le projet :**

Les 16 élus du conseil municipal des jeunes, les talents (entre 10 et 40) et le public (entre 50 et 200)

**Quels sont les partenaires impliqués dans le projet et quelles seront leurs contributions ?**

Service communication de la Ville : diffusion de l'information (réseau sociaux, flyers...) puis valorisation après la manifestation.

Graphiste extérieur : Conception de la communication autour de l'événement (création de banderoles, affiches...).

Service Culture/événementiel de la Ville : Appui pour le montage du projet et la phase de sélection, mise à disposition de la salle de spectacles...

Services Techniques de la Ville : Mise en place du matériel, appui logistique.

Présentateur/animateur de la journée.

Mission Locale pour le repérage de jeunes Mérysiens ayant une formation et/ou un projet professionnel dans un domaine artistique/culturel.

Réseaux culturels départementaux et associations de proximité (musiques actuelles, théâtre, artisanat d'art) pour le repérage de talents amateurs.

**Calendrier****Echéancier de la mise en œuvre du projet :**

- Date de début : 01/03/2026
- Date de fin : 31/12/2026

**Pour les porteurs de projet ayant déjà bénéficié d'un financement FPT, envisageriez-vous un projet pluriannuel sur la période 2026-2027 (sous réserves d'une décision par la Caf) ?  Oui  Non**

**Moyens mobilisés****Ressources humaines internes dédiées au projet (en ETP) (qualification et statut/fonction) :**

L'animateur du Conseil Municipal des Jeunes qui est le coordinateur jeunesse de la Ville : 86h intégrant les phases de préparation avec les jeunes élus, les rencontres/ temps de travail avec les différents partenaires (services de la ville, et intervenants extérieurs, les associations...).

La directrice du pôle Culture/événements/vie associative en tant que personne ressource aux différentes étapes du projet, le régisseur de la salle de spectacles pour la préparation logistique des phases de sélection et de l'événement final.

Le service Communication de la collectivité (lien avec un graphiste, conseil sur les outils de communication et valorisation du projet à différentes étapes dans les supports de communication de la collectivité).

**Personnels extérieurs mobilisés pour le projet :**

Un graphiste pour travailler l'affiche de l'évènement.  
 Un intermittent du spectacle pour suppléer le régisseur.  
 Un animateur de spectacle.  
 Un agent de sécurité.

**Moyens matériels (locaux, équipement spécifique, outils de communication, etc.) :**

Outils de communication : flyer, réseaux sociaux de la collectivité, banderoles, kakémono...  
 Salles de spectacle de la Ville et leurs équipements techniques pour les sélections et la soirée de représentation finale.  
 Equipement vidéo afin de valoriser le projet et toutes ses étapes.

**Budget prévisionnel****Quels sont les principaux éléments budgétaires prévisionnels pour ce projet ?**

Un budget prévisionnel détaillé est à fournir également impérativement, signé et cacheté par le représentant légal.

- Coût total de l'action : 7900 €
- Montant demandé à la Caf : 5000 €
- Principaux autres financeurs : Subvention de la collectivité et le cas échéant, fonds récoltés par le CMJM auprès de structures ou entreprises locales.

Le budget prévisionnel n'est pas celui de la structure mais celui du projet présenté dans le cadre de l'AAP.

Le montant demandé à la Caf ne peut pas dépasser 80% du coût total du projet. Ce montant demandé ne peut pas être inférieur à 1500€.

Attention, certaines actions sont limitées à un montant d'aide plafond, c'est le cas par exemple pour les projets de l'axe 3 du volet 2 à 5000€.

Les charges de personnel couvertes par une prestation de service versée par la Caf pour l'équipement porteur sont exclues.

**Evaluation****Résultats attendus (liés aux objectifs) :**

- Permettre aux membres du CMJM d'aller au bout de leur projet et d'en mesurer le résultat.
- Repérer et promouvoir des talents locaux en offrant une scène d'expression ouverte.
- Créer une dynamique intergénérationnelle.
- Encourager des pratiques artistiques variées.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Nombre de jeunes élus participant aux différentes étapes du projet (au moins 6).
- Nombre de personnes qui se présentent pour la phase de sélection (au moins 30).
- Diversité de l'âge des participants (au moins 3 tranches d'âge).
- Nombre de pratiques artistiques représentées (au moins 4).
- Rencontres après l'évènement (au moins une rencontre d'un artiste avec les enfants/adolescents des accueils de loisirs).

**Modalités d'évaluation (outils de collecte, questionnaire de satisfaction, etc.) :**

Analyse statistique des dossiers d'inscription (nombre de dossiers reçus, tranches d'âge...).

Analyse qualitative des candidatures (variété...).

Questionnaire de satisfaction à destination des candidats/artistes (conçu par les jeunes élus afin de recueillir le ressenti des participants...).

Bilan interservices.

Temps d'évaluation participative avec les membres du conseil municipal des jeunes, les professionnels et les élus adultes référents de l'action.



## 6. Pièces justificatives à fournir obligatoirement

### Justificatifs à fournir lors du dépôt de candidature

#### => Pour les Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise

Nature de l'élément justifié	Justificatif à fournir lors de la première demande	Justificatifs à fournir lors d'un renouvellement de demande
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles. Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives Numéro SIREN / SIRET	Attestation de non-changement de situation ou récépissé de la déclaration de modification
Vocation	Statuts	Attestation de non-changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire <b>avec cachet et signature</b>	
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	Attestation précisant que le bénéficiaire ou le gestionnaire a recours à un commissaire aux comptes pour les associations recevant des subventions d'un montant global $\geq$ à 153 K€ Dernier rapport d'activité Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si la structure existait en N-1) Attestation de vigilance Urssaf valide de moins de 6 mois	Attestation précisant que le bénéficiaire ou le gestionnaire a recours à un commissaire aux comptes pour les associations recevant des subventions d'un montant global $\geq$ à 153 K€ Dernier rapport d'activité Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si la structure existait en N-1) Attestation de vigilance Urssaf valide de moins de 6 mois
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau

#### => Pour les Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatif à fournir lors de la première demande	Justificatifs à fournir lors d'un renouvellement de demande
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU/SIVOM/EPCI/ Communauté de communes et détaillant le champ de compétence Numéro SIREN / SIRET	Attestation de non-changement de situation
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire <b>avec cachet et signature</b>	Attestation de non-changement de situation

#### => Pour les Entreprises – groupement d'entreprises

Nature de l'élément justifié	Justificatif à fournir lors de la première demande	Justificatifs à fournir lors d'un renouvellement de demande
Existence légale	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois Numéro SIREN / SIRET	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
Vocation	Statuts	Attestation de non-changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire <b>avec cachet et signature</b> , postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1) Attestation de vigilance Urssaf valide de moins de 6 mois	Attestation de vigilance Urssaf valide de moins de 6 mois

### Justificatifs à fournir lors de la signature de la convention

Capacité du contractant	Délibération de l'instance compétente (conseil d'administration, conseil municipal...) autorisant le contractant à signer
-------------------------	---



## BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET FPT 2026

Ce budget n'est pas celui de la structure mais celui du projet présenté dans le cadre de l'AAP

Titre de l'action :	Méry Talent
Axe et volet du FPT :	Axe 3 volet 2
Nom de la structure :	Espace Jeunes Méry-sur-Oise

CHARGES		PRODUITS	
60 Achats	1 000,00 €	70623 Prestation de service reçue de la Caf	
61 Services extérieurs	1 390,00 €	70624 Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
62 Autres services extérieurs	2 350,00 €	70641 Participations familiales (ou participation des usagers) déductibles de la PS	0,00 €
63A Impôts, taxes liés aux frais de personnel		70642 Participations familiales (ou participation des usagers) non déductibles de la PS	0,00 €
63B Autres impôts et taxes		708 Produit des activités annexes	
64 Frais de personnel	3 160,00 €	741 Subvention et prestation de service - Etat	
		742 Subvention et prestation de services - Conseil Régional	
		743 Subventions et prestation de services- Conseil départemental	
		744 Subvention et prestation de services - Communes	2 900,00 €
		7451 Subventions exploitation et prestation de services versées par des organismes nationaux (dont PS MSA)	
		<b>7452 Subvention Caf - FPT (correspond au montant demandé pour ce projet)</b>	<b>5 000,00 €</b>
		746 Subvention exploitation et prestation de services - EPCI (intercommunalité)	
		747 Subvention exploitation et prestation de services versées par une entreprise	
		748 Subvention et prestation de services - Autre entité publique (préciser)	
65 Autres charges de gestion courante		75 Produits de gestion	
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		78 Reprise amortissement, dépréciations et provisions	
69 Impôts sur les bénéfices		79 Transfert de charges	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>7 900,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>7 900,00 €</b>
86 Contributions volontaires		87 Contrepartie, contributions à titre gratuit	
<b>TOTAL CHARGES ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>7 900,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS ET CONTREPARTIE CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT</b>	<b>7 900,00 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE <sup>1</sup></b>		<b>0,00 €</b>	

<sup>1</sup> Résultat prévisionnel = total des produits – total des charges. Ce résultat doit être à l'équilibre pour un projet, donc égal à 0.  
Le total des charges correspond au coût total du projet. Les charges de personnels couvertes par une prestation de service versée par la Caf pour l'équipement porteur sont exclues.  
Le montant demandé à la Caf ne peut pas dépasser 80% du coût total du projet. Ce montant demandé ne peut pas être inférieur à 1500€. Attention, certaines actions sont par exemple limitées à un montant d'aide plafond, c'est le cas par exemple pour les projets de l'axe 3, à 5000€.

Fait le 30/ 01/ 2026/

A

Cachet

Nom, prénom,

Fonction et signature

Maire





## COMPTE RESULTAT PROJET FPT 2025

Ce bilan financier n'est à compléter qu'en cas de renouvellement de votre demande de subvention FPT 2025 pour un même projet. Celui-ci n'est pas celui de la structure mais celui du projet réalisé dans le cadre de l'AAP.

Titre de l'action :	MÉRY TALENT
Axe et volet du FPT :	Axe 3 Volet 2
Nom de la structure :	ESPACE JEUNES.

CHARGES	Réalisation	PRODUITS	Réalisation
60 Achat	0,0 €	70623 Prestation de service reçue de la Caf	
61 Services extérieurs	0,0 €	70624 Subvention Fonds Publics et Territoires	
62 Autres services extérieurs	0,0 €	70625 Aide spécifique Caf	
Rémunération intermédiaires et honoraires	0,0 €	70642 Participations des familles et/ou usagers	
63 Impôts et taxes	0,0 €	708 Produit des activités annexes	
64 Frais de personnel	0,0 €	741 Subvention et prestation de services versées par l'Etat	
		742 Subvention et prestation de services Régionales	
		743 Subvention et prestation de services Départementales	
		744 Subvention et prestation de service Communales	
		7451 Subvention et prestation de services versées par des organismes nationaux	
		7452 Subvention d'exploitation Caf	
		746 Subvention d'exploitation et prestation de services EPCI	
		747 Subvention d'exploitation et prestation de services versées par une entreprise privée	
		748 Subvention d'exploitation et prestation de services versées par une autre entité publique	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>0,0 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>0,0 €</b>
86 Contributions à titre gratuit		87 Contrepartie, contributions à titre gratuit	
<b>TOTAL CHARGES ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>0,0 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS ET CONTREPARTIE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>0,0 €</b>

*non réalisée  
action reportée  
Jan 2026*

Fait le 20/01/2026 à Méry Sur Oise

Nom, prénom, fonction, cachet et signature

EON, Pierre-Edouard.  
Maire



# ATTESTATION DE NON CHANGEMENT DE SITUATION

à compléter par le gestionnaire ou le promoteur  
(déjà identifié comme tiers par la Caf)

Collectivités territoriales

## DOSSIER MAIA

Par la présente, la collectivité territoriale de Méry-sur-Oise, représentée par Monsieur Pierre Edouard EON, Maire, atteste que les éléments ci-dessous n'ont pas fait l'objet d'une modification :

Numéro SIREN / SIRET : 219 503 943

IBAN : FR82 3000 1006 51D9 5400 0000 018



**Caf**  
du Val d'Oise

Date et Signature

30/01/2026

Cachet

